Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 062-216202390-20260702-AR20260702_163-AR

Département du Pas-de-Calais

Ville de COQUELLES

A Coquelles, le 2 Juillet 2026

ARRETE MUNICIPAL N°163/2026

Vu l'article L.2122-18, alinéa 1 du CGCT, qui permet l'attribution d'une délégation de fonction à un conseiller municipal dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation.

CONSIDERANT la demande formulée par Monsieur MARTIN Fabien et Madame DARDENNE Anne-Sophie sollicitant la célébration de leur mariage par Monsieur BUTEZ Sébastien conseiller municipal.

ARRETÉ :

ARTICLE 1 : Monsieur Sébastien BUTEZ, conseiller municipal est délégué pour célébrer à titre exceptionnel le mariage de Monsieur MARTIN Fabien et Madame DARDENNE Anne-Sophie le Samedi 25 juillet 2026.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur BUTEZ Sébastien,
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,

Notifié le : 03/07/2026

Le Conseiller Municipal,

Sébastien BUTEZ

Le Maire de Coquelles,

Michel HAMY.

COMMUNE DE COQUELLES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
62231

Signé électroniquement par : Michel HAMY
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Maire de la commune de COQUELLES